



Appel à projets « Educ'Eau »

publié le 04/10/2022

Descriptif :

Appel à projets de l'agence de l'eau Adour-Garonne.
Dépôt des projets jusqu'au 2 novembre.

Sommaire :

- Contexte
- Objectifs
- Modalités
- Financement

L'agence de l'eau Adour-Garonne lance un appel à projets pour l'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques et humides face au changement climatique.

● Contexte

Le Comité de bassin Adour-Garonne a opté pour une stratégie d'information, d'éducation, de sensibilisation, d'implication et de formation à l'eau et aux milieux aquatiques. Son ambition est d'accroître les actions d'éducation en développant une pédagogie active ouverte à tous les publics, en lien avec les territoires et favorisant la dimension intergénérationnelle.

● Objectifs

Cet appel à projets a pour objectifs :

- d'élargir le réseau des structures oeuvrant dans le domaine de l'éducation à l'eau
- de diversifier, densifier les publics informés, formés : grand public, **jeunes, scolaires**, décideurs, entrepreneurs,...
- d'encourager la complémentarité et les synergies entre une structure d'éducation à l'eau et un acteur territorial et faire émerger des démarches co-construites
- de développer des outils d'information, de formation et de communication mis à la disposition du plus grand nombre pour déployer la sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le Bassin et incitant au passage à l'action
- de développer des actions, manifestations, outils pouvant trouver leur place dans les activités quotidiennes, au sein des familles, de loisirs, dans le cadre de festivals, d'évènements grand public,...
- de développer des actions d'information, de sensibilisation et de formation dans des zones peu ou pas couvertes (« zones blanches ») tout en veillant à un équilibre territorial des actions sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

 **Règlement - Appel à projets « Educ'Eau »** (PDF de 935.9 ko)
Agence de l'eau Adour-Garonne

● Modalités

○ Calendrier

- Dépôt des dossiers finalisés au plus tard le 2 novembre 2022 inclus
- Sélection des dossiers et décisions de financement à partir de décembre 2022

O Dépôt des projets

La demande d'aide sera établie directement via le lien suivant :

<https://portailbeneficiaires.eau-adour-garonne.fr/appli/>

Pour les nouveaux porteurs de projets n'ayant jamais demandé une aide à l'agence de l'eau sur ce portail, un compte devra être créé au préalable sous ce même lien. Un mot de passe sera communiqué par courrier postal pour déposer la demande d'aide. (Veillez à anticiper la demande de création de compte).

● Financement

Les aides, au titre de l'appel à projets porteront sur les types d'opérations suivantes :

- outils pédagogiques (contenus et conception)
- organisation de programmes éducatifs adaptés aux différents publics : déploiement d'actions pédagogiques
- aménagements pédagogiques de sites supports aux actions d'éducation à l'eau
- actions d'éducation à l'eau s'inscrivant dans le cadre d'une manifestation, d'un évènement
- actions de suivi et d'évaluation : proposer au sein des projets, des dispositifs d'évaluation des actions engagées.

Une enveloppe financière de 1 M€ est dédiée à cet appel à projets par l'agence de l'eau. Les conseils régionaux pourront intervenir le cas échéant, en co-financement en fonction de leurs règles d'intervention. Le taux maximal d'aides de l'Agence sur un projet pourra atteindre, en dérogation des délibérations correspondant aux lignes des thématiques sollicitées, 80% du montant éligible.

L'aide totale accordée par l'Agence à chaque projet ne pourra dépasser 100 000 €. Le montant de l'aide ne pourra être inférieur à 2 000 €.

[Appel à projets Educ'Eau](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.